

Quand ?

Tous les ans, d'avril à septembre. Les patrouilles se font en début de matinée (6h à 8h), en fin d'après-midi (17h à 19h et les soirs (20h à 23h).

Où ?

Plage des Salines et de Gosselin à Rémire-Montjoly, Plage de Montabo à Cayenne.

Les sites choisis fluctuent en fonction des pontes.

Qui ?

Tout le monde peut participer, aucune compétence particulière n'est requise.

Il faut néanmoins faire preuve de patience et aimer le contact avec les autres.

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure de leur famille.

Seule condition pour être bénévole : être adhérent de l'association.

Contact/renseignements :

Association KWATA
16 Avenue Pasteur
97300 CAYENNE

asso@kwata.net

06 94 22 83 23 / 05 94 25 43 31

www.kwata.net

www.facebook.com/AssociationKWATA

DEVENEZ BÉNÉVOLE

Plan National d'Action pour la protection des tortues marines de Guyane



Les plages de Guyane comptent parmi les plus importants sites de pontes de tortues marines au monde. Trois espèces y nidifient régulièrement : la tortue luth, la tortue olivâtre et la tortue verte. Espèces menacées, les tortues marines font l'objet de programmes d'études et de conservation depuis de nombreuses années en Guyane.

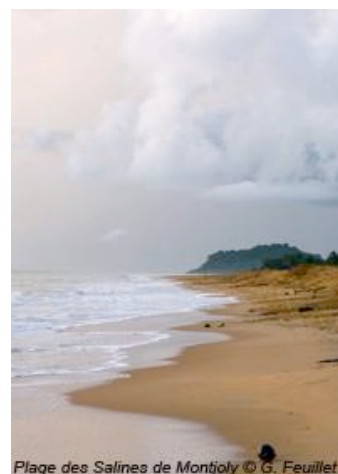
C'est en 1998 que l'association Kwata a mis en évidence l'importance des plages de l'île de Cayenne comme sites de ponte majeurs pour les tortues olivâtre et luths. Depuis, un important programme de conservation a été mis en œuvre en impliquant de nombreux bénévoles.



Tortue luth, tortue olivâtre et tortue verte / © A. Baglan, J-C. Bertrand

Vos missions :

- Participation aux patrouilles d'information et de sensibilisation du public sur les plages,
- Participation aux animations ponctuelles,
- Participation aux actions événementielles,
- Participation à la prévention des menaces sur les tortues marines (transmissions des informations sur les chiens, les lumières, les échouages,...).



Plage des Salines de Montjoly © G. Feuillet

Matériel fourni par l'association :

- T-shirt



Emergence de tortue luth © A. Baglan